



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2025-108

Voirie

ANNULE ET REMPLACE A2025-102
ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE
LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de **Cubzac les Ponts**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par la société « Atlantic route » représentée par M. Therry VERDAINE en date du 27 octobre 2025, concernant les travaux de remise en état de la rue de la Racace

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de pouvoir sécuriser les travaux de remise en état de la rue de la Racace sur la commune de Cubzac-les-Ponts, la circulation sera réglementée par la pose de feux tricolore. Les travaux débuteront le 29 octobre 2025 jusqu'au 7 novembre 2025 inclus

ARTICLE 2 - Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 3 - L'accès aux riverains sera maintenu durant tout le chantier. L'entreprise se chargera d'entretenir de bonnes relations et de faciliter la cohabitation du chantier et les habitants.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
- Le demandeur (Société Atlantic route),

Fait à Cubzac les Ponts, le
Pour le Maire et par délégation du Maire,
le directeur des services techniques
Rey Jean-Louis



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : _____ Prénom : _____
Dénomination : ATLANTIC ROUTE Représenté par : THIERRY VERDAITE
Adresse Numéro : 16 Extension : _____ Nom de la voie : Rue des frères Lumière
Code postal : 3 3 5 6 0 Localité : CARBON BLANC Pays : FRANCE
Téléphone : 0 5 5 6 0 6 1 0 3 1 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : chantier @ atlantic-route.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
Téléphone : _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
Courriel : _____ @ _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Rue de la Racace
Code postal : 3 3 2 4 0 Localité : Cubzac-les-Ponts

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence : _____
Description des travaux : _____
Date prévue de début des travaux : 29.10.2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 008

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 008 Date de début de réglementation : 29.10.2025
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒
Circulation alternée : Par feux tricolores ☒ Manuellement ☐
Restriction de chaussée : _____
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☒ nombre de voie(s) supprimée(s) : 1

